



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe







2 3 AVR. 2019

Greffe

N° d'entreprise : 725.571.975

Dénomination

(en entier): CamiHome

(en abrégé):

Forme juridique: SNC

Adresse compiète du siège : Rue Alfred Defuisseaux n°50, 4340 Awans (Liège), Belgique.

Objet de l'acte : Constitutiion

Article 1 – Les soussignés Monsieur Lakeye Christopher, de nationalité belge, domicilié à 4340 AWANS rue Alfred Defuisseaux 50 ; Monsieur Maddio Lionel, de nationalité belge, domicilié à 4431 ANS Rue Jules Destrée 24 forment entre eux une société en nom collectif.

Article 2 - Elle est constituée sous la dénomination sociale de « CAMIHOME »

Article 3 – La société a pour objet la vente, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pourcompte de tiers ou en participation avec ceux-ci, de toutes opérations relatives à :

Le commerce de mobilier d'intérieur.

Le commerce de décoration d'intérieur.

La livraison des biens cités précédemment.

Le montage des biens cités précédemment.

La gestion de stock des biens cités précédemment.

Généralement, la société peut effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, immobilières, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 4 – La société est constitué pour une durée indéterminée et prenant cours le jour du dépôt au greffe du tribunal de commerce du présent acte. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'ensemble des associés. L'exercice social annuel débutera le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Article 5 - Le siège social est fixé à 4340 AWANS rue Alfred Defuisseaux 50.

Article 6 – Les associés font apport d'une somme en numéraire de 400,00 EUR sur un compte qui sera ouvert au nom de la société. Ce capital est divisé en 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale représentant chacune un centième de l'avoir social. Les 100 parts sociales sont souscrites de la manière suivante : Monsieur LAKEYE Christopher souscrit 50 parts sociales et effectue un versement de 200,00 EUR. Monsieur MADDIO Lionel souscrit 50 parts sociales et effectue un versement de 200,00 EUR.

Article 7 – Chacun des associés dispose de la signature sociale dont il ne pourra être fait usage que pour les besoins de la société. Toutefois, les engagements dépassant en valeur la somme de 1000,00 EUR ne seront opposables à la société ou à ses associés que pour autant qu'ils soient revêtus de la signature des deux associés.

Article 8 – La gérance de la société est confiée par décision de l'assemblée générale, à un ou plusieurs gérants, statutaires ou non. Le mandat de gérant sera exercé à titre gratuit, sauf avis contraire de l'assemblée générale.

Article 9 – Chaque associé s'interdit, pendant toute la durée de la société de s'intéresser, soit directement, soit indirectement, dans toute entreprise similaire ou concurrente sans autorisation écrite de ses associés.

Article 10 – Au 31 décembre de chaque année, il sera dressé un inventaire (si besoin), un bilan de la société et un compte de résultat. Ceux-ci doivent être transcrits dans un registre et signés par les associés lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dernier vendredi du mois de juin. Ces signatures clôtureront l'exercice et valent approbation des comptes et des opérations de l'année, sauf erreur ou omission matérielle. Les sommes versées à titre d'appointement au gérant sont portés en frais généraux.

Article 11 - En cas de décès des 2 associés, les parts reviendront à leurs héritiers légitimes.

Article 12 – La liquidation de la société sera faite par les soins des associés, ou en cas de décès du gérant, par les associés survivants. Toutefois, à défaut d'entente entre eux sur les modes de liquidation, celle-ci se fera par un liquidateur désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Liège Division Liège, sur requête de la partie la plus diligente.

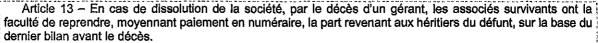
Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé au Moniteur belge



Article 14 – Toutes les contestations relatives à l'exécution du présent contrat ou à son interprétation seront soumises à l'arbitrage d'un arbitre désigné de commun accord par les parties ou, à défaut d'accord, par le Président du Tribunal de Commerce de Liège Division Liège, sur la requête de la partie la plus diligente.

Article 15 – Pour ce qui n'est pas expressément prévu par les présents statuts, les parties déclarent s'en référer au Code des Sociétés.

Dispositions transitoires

Premier exercice social:

Le premier exercice social commencera le jour du dépôt au tribunal de commerce du présent acte pour se terminer le 31 décembre 2019. La première assemblée générale ordinaire se réunira en juin 2020.

Assemblée générale:

Immédiatement, les comparants se sont réunis en assemblée générale.

A l'unanimité, l'assemblée décide :

D'appeler Monsieur LAKEYE Christopher et Monsieur MADDIO Lionel, qui déclarent expressément accepter la fonction de gérant pour une durée indéterminée. Le mandat est à titre gratuit.

Engagements au nom de la société en formation

Conformément à l'article n°60 du Code des sociétés, la société reprend les engagements souscrits en son nom lorsqu'elle était en formation.

Fait à Liège, le 17 avril, en quatre exemplaires, chacun des associés disposant d'un exemplaire, un pour l'enregistrement et un qui reste au siège de la société

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

65